Un NOUVEAU STAGIAIRE à la MAIRIE



Vous l'aurez peut-être aperçu sur son vélo parcourant Sauviat, voire est-il déjà venu vous poser des questions ?

N'ayez crainte si celui-ci frappe à votre porte. Depuis début mars, Florian nous a rejoint pour accompagner l'équipe municipale dans le **développement de démarches participatives dans le cadre du projet d'un lieu commun**, pierre angulaire de la redynamisation du centre-bourg. À la collecte de vos anecdotes, idées et envies, il se fera un plaisir de venir discuter avec vous afin d'esquisser les pistes de la programmation participative de ce futur lieu créateur de liens.

N'hésitez pas à prendre contact avec lui si des idées ou des projets concernant la vie de la commune vous traversent l'esprit. Vous le retrouverez aux horaires d'ouvertures de la mairie, au 06.05.31.11.88 ou par mail à l'adresse florian.vauthier@protonmail.com

VIVRE ENSEMBLE

Les beaux jours, chacun est heureux de profiter de sa terrasse. Il est donc important de limiter les bruits de voisinage et de respecter les règles afin que nous puissions mieux vivre ensemble.

Travaux et chantiers : les nuisances sonores sont interdites entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.

Bricolage et jardinage : les outils bruyants (scies mécaniques, tronçonneuses, tondeuses à gazon) peuvent être utilisés :

- · du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- · les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- · les jours fériés de 10h00 à 12h00,
- · les dimanches, ils sont interdits.

INSCRIPTIONS sur les LISTES ÉLECTORALES

Vous pouvez venir en mairie vous faire inscrire sur les listes électorales **jusqu'à 15 jours avant la prochaine élection**, accompagné du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez également vous inscrire sur le site internet service-public.fr

N'oubliez pas ensuite de vous faire rayer de la commune d'où vous venez en adressant un courrier et/ou en téléphonant à la mairie de votre dernière inscription sur les listes électorales.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Vous avez entre 15 et 17 ans, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale ? Vous êtes disponibles du 21 juin au 2 juillet 2021, dates du prochain séjour de cohésion ?

Le Service National Universel (SNU) s'adresse alors à vous! Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 avril. Inscriptions sur https://www.snu.gouv.fr/

ETAT-CIVIL

Décès :

Monsieur Guillermo GREGORIO SERRANO, domicilié au Monteilhet, est décédé le 7 janvier 2021. Toutes nos condoléances à la famille.

Naissances:

Elie Pascal Henry BARROY, fils de Lucile ARMAND et Pierre-Henry BARROY (Las Thioulas), est né le 11 janvier 2021. Enes KORKMAZ, fils de Marlène FAYON et Kandan KORKMAZ (Les Sagnes), est né le 30 mars 2021. Toutes nos félicitations aux jeunes parents!

Edité et imprimé par la Mairie de Sauviat le 13/04/2021 Tirage à 260 exemplaires gratuits - Directeur de la publication Rachel BOURNIER - Maire de Sauviat

INFO SAUVIAT N°49

2^e trimestre 2021

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Mardi, Jeudi et Samedi Matin: 9h00-12h00



Samedi: 09h00 – 12h00 pour l'état civil et les dossiers d'urbanisme Privilégiez le contact téléphonique pour toutes les autres demandes ou le site internet de la commune.

Site internet : www.sauviat.fr

Permanences du Maire: sur rendez-vous au 04.73.53.14.76

LE MOT du MAIRE

Le retour du printemps a du mal à faire oublier que nous sommes de nouveau dans une période de tourmente. Pourtant, l'espoir de voir poindre le « mieux » s'élargit au rythme de la campagne de vaccination. La Commune s'est faite le relais des opérations portées par Thiers Dore et Montagne, et le Conseil Département, à destination des personnes les plus vulnérables et les plus isolées. L'équipe municipale et les agents maintiendront leur engagement dès lors où le besoin sera avéré.

Les projets communaux se poursuivent : embellissement du bourg, restauration du petit patrimoine communal (puits, croix, ponts et mares), pour le plaisir des yeux des promeneurs et des habitants. L'Église nécessite une attention particulière : la végétation et le temps mettent à mal la structure de l'édifice. La Commune restant le garant de la préservation des édifices légués par nos aïeux, certains travaux deviennent urgents.

De même, nous avons dû engager une démarche d'optimisation de la gestion dans le cimetière dont vous trouverez les détails ci-dessous.

En espérant vous recroiser bientôt, sur nos routes qui porteront bientôt noms et numéros, et /ou au Marché de Producteurs les jeudis.

Le Maire - Rachel BOURNIER



REPRISE de CONCESSIONS dans le CIMETIÈRE



La société évolue, le comportement des familles se modifie et la commémoration des défunts ne rencontre plus le même intérêt. Éclatement des familles, éloignement géographique pour raisons économiques entraînent une absence d'entretien des concessions funéraires, qui au fil du temps tombent dans l'oubli et l'abandon. Le cimetière de Sauviat n'échappe pas à cette règle et sur 250 concessions, une centaine présente des signes extérieurs d'abandon faute d'un entretien régulier (présence de ronces ou de fleurs séchées, croix cassée ou rouillée, Christ tombé, verrière avec vitres brisées ou structure en métal rouillée).

À l'origine, créé dans les années 1870, le cimetière a bénéficié d'une première extension en 1942 et d'une deuxième extension en 1980. La saturation du cimetière historique et de sa première extension a nécessité un dernier agrandissement situé au pied de l'église et déjà à moitié occupé par des concessions funéraires et un site cinéraire composé d'un columbarium et d'un Jardin du souvenir. On peut noter également la présence d'un terrain commun, plus connu sous le nom de fosse commune, dont les trente sépultures répertoriées ne sont plus entretenues, totalement abandonnées par des familles qui ont disparu depuis de nombreuses années.

La saturation programmée à moyen terme de la dernière extension, la nécessité d'éviter un troisième agrandissement fort onéreux pour le budget communal, la bonne gestion des deniers publics et la volonté de maintenir en bon état ce lieu de commémoration et de recueillement ont incité le Conseil Municipal à engager la procédure de reprise des concessions abandonnées, par délibération en date du 24 février 2021. Cette procédure d'une durée de quatre ans, permettra aux familles concernées, dont la concession est

CETTE CONCESSION
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE :
VEUILLEZ VOUS ADRESSER À LA MAIRIE

signalée par une plaque individuelle (voir ci-contre), de réagir et de <u>se faire connaître auprès du secrétariat de mairie, afin</u> de s'engager à mieux entretenir leurs emplacements.

Fin 2024, les concessions dont les familles ne se seront pas fait connaître feront l'objet d'une reprise permettant ainsi de disposer de nouveaux emplacements, afin de répondre favorablement à la demande des habitants qui souhaitent bénéficier d'une concession pour constituer la dernière demeure de leurs défunts.

REPRISE du MARCHÉ de PRODUCTEURS et d'ARTISANS LOCAUX

Reprise du Marché le Jeudi 22 Avril

Le traditionnel marché fait enfin son grand retour au Bourg de Sauviat. Dès le jeudi 22 Avril de 16h30 à 18h30, puis un jeudi sur deux, les productrices et producteurs locaux seront présents pour votre plus grand plaisir. Ainsi, vous pourrez vous fournir chez Évelyne Patiss (pâtisseries), le GAEC de la Bergeronnette (fromages vache), La Curieuse (savons), Labrige (alimentation générale), Le Croque Jardin (conserves légumes et fruits), les Ruchers de Faradia (miel), Vallons Fertiles (légumes), Au Jardin de la Dore (légumes, plants...) et enfin le tourneur sur bois M. Planat.

Le système de livraison Cagette.net sera également mis en place. Vous pourrez commander dès lundi 12 avril et jusqu'au mardi 20. Seront disponibles sur cette plateforme le Domaine du Kheir (légumes) et Pains et Merveilles (boulangerie), la Ferme d'Audrey (fromage de chèvre) et les Jardins Gourmands (confitures).

Enfin, M. Giraud aura le plaisir de vous concocter une délicieuse **Paella à emporter**.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux pour cette reprise du marché, les animations et la buvette reprendrons dès que les mesures gouvernementales nous le permettront. Ce sera aussi pour vous l'occasion de faire connaissance avec notre nouveau duo de maraîchers Amandine et Yacine.





DE NOUVEAUX « VALLONS FERTILES » à SAUVIAT

Terre de maraîchage, terre arboricole ou encore terre de fraises... des souvenirs que la commune de Sauviat souhaite rendre de nouveau actuels. Avoir accès à de la nourriture locale et de qualité nous semble être un enjeu majeur aujourd'hui. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'accueillir notre nouveau duo de maraîchers Yacine et Amandine à Bouchéras. Voici leur histoire:

« À la suite d'une reconversion professionnelle, nous avons créé "Les Jardins Du Grand Chêne" à Charbonnières-les-Vieilles à partir d'une prairie au début de l'année 2019. Non mécanisées, les techniques que nous mettons en place sont largement inspirées de **l'agroécologie** et du maraîchage sur sol vivant en suivant l'éthique et les principes de la permaculture. L'idée principale étant de travailler en symbiose avec la nature plutôt que de lutter contre elle, en laissant un maximum de place à la vie sauvage.



D'un jardin maraîcher vers une forêt comestible

Afin d'obtenir rapidement une production diversifiée, nous avons commencé par planter surtout des plantes potagères annuelles en 2019. Puis durant toute l'année nous avons augmenté la diversité des cultures avec l'introduction de fleurs comestibles (vivaces ou non), de petits fruits, de lianes et d'arbres fruitiers. Tout ceci, pour mettre en place un jardin forêt multiétagé, résilient et assurant une production toute l'année. Une petite pierre pour s'adapter à notre échelle aux grands défis écologiques et climatiques des années à venir. Les Jardins Du Grand Chêne tendent désormais à devenir une forêt comestible.

Des "Jardins du Grand Chêne" à Charbonnières-les-Vieilles aux "Vallons Fertiles" à Sauviat

Depuis 4 années maintenant nous cherchions à être propriétaire d'un endroit où nous pouvions poser définitivement nos valises, c'est chose faite. De locataires à Charbonnières nous passons propriétaires à Sauviat. Nous remercions déjà toutes les personnes qui nous ont permis de nous installer et surtout de pouvoir enfin mettre en œuvre un projet personnel et professionnel qui corresponde parfaitement à nos principes. Nous sommes déjà au travail pour pouvoir bientôt partager les premières récoltes avec vous!»

Amandine et Yacine

INCIVILITÉS en CARTON

Le tri sélectif est l'affaire de toutes et de tous, or nous recevons de plus en plus de plaintes concernant le débordement des poubelles jaunes (voir ci-contre), causées par une mécompréhension des règles de tri. Ajouter de nouvelles poubelles ou organiser plus de passages augmenterait les coûts et prendrait plus de temps aux agents lors de la collecte. Cela ne semble donc pas être une solution adéquate.

Sachez que les cartons marrons de suremballage de gros objets et les cartons de livraison ne vont pas dans la poubelle de tri mais à la déchetterie.





- « Merci de déposer, en VRAC dans le bac jaune ou dans le sac jaune :
- Les papiers, journaux et magazines ;
- Les bouteilles et flacons en plastique ;
- Les boîtes et emballages métalliques ;
- Les emballages cartons et briques

alimentaires.

Attention aux erreurs de tri : pour l'instant, les sacs, films plastique et pots de yaourt ne sont pas acceptés dans les bacs et sacs jaunes. Merci de ne pas déposer d'emballages contenant des restes. Pour les cartons : merci de ne pas déposer les cartons gras (pizza), ceux-ci ne peuvent se recycler. Pour des déchets volumineux : papiers et **gros cartons**, la déchèterie est à votre service. » L'Interco TDM

COLLECTE des ENCOMBRANTS

Les collectes des encombrants auront lieu à Sauviat le Lundi 5 juillet et Vendredi 3 septembre 2021 à domicile et sur rendez-vous. Pensez à vous inscrire auprès d'Actypoles au **04.73.80.26.60**.

« La collecte, limitée à 5m³ par foyer, s'effectue en rez-de-chaussée ou à l'extérieur du logement, tout en évitant de ne pas encombrer la voie publique. Actypoles se réserve le droit de ne pas intervenir à l'intérieur d'une habitation en cas d'accès dangereux ou insalubrité. Selon leur état, les encombrants et objets collectés pourront être réemployés, plutôt que d'être jetés. Actypoles peut refuser certains éléments en trop mauvais état : vaisselle et carrelage cassés, etc. » L'Interco TDM



TRI et COMPOSTAGE au CIMETIÈRE



Un composteur en bois (à gauche sur la photo) a été installé dans le cimetière du haut pour y déposer uniquement les végétaux (voir plaquette). Juste à côté, vous pourrez jeter les pots et emballages dans la poubelle en plastique (à droite sur la photo).













AVANT DE DÉPOSER VOS VÉGÉTAUX, PENSEZ À RETIRER LES POTS ET GODETS EN PLASTIQUE, LES PAPIERS ET PLASTIQUES D'EMBALLAGE, LES RUBANS...